

Image not found or type unknown



Devis d'entente directe pour les traitements et actes dentaires

Par **txepe**, le **19/08/2015** à **15:19**

Bonjour,

ça fait quelques jours je suis allé au dentiste. Je dois me faire de surfaçages pour une valeur de 400€. J'ai signé un devis "faisant l'objet d'une entente directe". De même, j'ai déjà fait une partie des soins et je les ai déjà payé. Par contre, encore il me reste des soins à faire, pour 300€, et je n'aime pas du tout ce dentiste.

Est-ce que je suis obligé à finir des soins avec lui ou je peux changer de dentiste?

Merci beaucoup!